



Fédération des activités postales
et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.org

Fonctionnaires sur le grade de reclassement : exigeons justice !

Depuis près de 20 ans, les fonctionnaires sur le grade de reclassement ont subi le blocage de leur carrière. Grâce à leur lutte acharnée, le Conseil d'Etat a reconnu la faute de l'Etat.

La faute de l'Etat reconnue

Par deux arrêts, en mai puis en décembre 2008, le Conseil d'Etat reconnaît le blocage de carrière et la faute de l'Etat et des entreprises pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour assurer le droit à la promotion des fonctionnaires sur le grade de reclassement.

■ En 2004, France Télécom a permis la promotion vers les grades de reclassement. Mais le nombre de promotions est resté très limité.

■ En 2010 (suite à un décret de fin 2009), La Poste a rétabli les listes d'aptitude vers les grades de reclassement. Mais le nombre de promotions reste dérisoire et ne compense pas le manque de promotions durant quinze ans (110 promotions en 2012).

Et le gouvernement fait la sourde oreille

La fédération SUD a écrit au gouvernement en juillet 2012 puis en novembre 2012. La ministre de la Fonction Publique a renvoyé au ministre de tutelle de La Poste et de France Télécom, le ministre du Redressement Productif Arnaud Montebourg.

Mais c'est le grand silence du ministère ! Comme si le problème n'existait pas ! En ce mois d'avril, la fédération SUD a réécrit. **Mais y a-t-il un ministre à l'adresse indiquée ?**

Agir collectivement pour toutes et tous

Lors de l'examen du projet de loi de privatisation de La Poste, en novembre 2009, les sénateur-trices de gauche et quelques uns de droite ont voté le principe d'une reconstitution de carrière pour les reclassé-es de La Poste, proposition retoquée par l'Assemblée Nationale sous pression du gouvernement et de La Poste.

De nombreux reclassé-es ont multiplié ces derniers mois les démarches auprès des parlementaires pour réclamer la reconstitution de carrière des reclassé-es et la fin de la discrimination sur leur déroulement de carrière. Cinq députés du groupe GDR (Gauche Démocratique et Républicaine dont les député-es du Front de Gauche) ont déposé une proposition de loi.

Près de vingt ans après, il est temps d'obtenir la justice et la fin des discriminations pour tous les reclassé-es de la Poste et de France Télécom. Alors, il est temps de mettre un grand coup de pression !

SUD propose à toutes les organisations syndicales et aux associations de reclassé-es, qui le souhaitent, d'organiser un rassemblement jeudi 6 juin devant le Sénat.

A cette occasion, nous demanderons à rencontrer le président du Sénat et l'ensemble des présidents de groupes parlementaires.

Toutes et tous ensemble, fonctionnaires reclassé-es, revendiquons, exigeons et imposons :

- **promotion de tous les reclassé-es sur le grade supérieur,**
- **reconstitution de carrière pour les actifs comme pour les retraité-es,**
- **indemnisation de tous les reclassé-es pour perte de chance.**

La lutte obstinée des reclassé-es

Pour obtenir ces décisions du Conseil d'Etat sur la faute de l'Etat et les décisions d'indemnisation pour perte de chance, il a fallu que les fonctionnaires sur le grade de reclassement ne renoncent pas.

Malgré les décisions négatives dans un premier temps des tribunaux et du Conseil d'Etat, ils/elles n'ont pas renoncé à attaquer en justice, à interpeller les parlementaires et le gouvernement, à organiser des rassemblements.

Ainsi plusieurs tribunaux administratifs ont reconnu la perte de chance de promotions subie par certains de ces fonctionnaires plaignants et ont décidé d'une indemnisation (souvent insuffisante).

Dans nombre de cas, le Conseil d'Etat les a confirmés.

Aujourd'hui, il est donc temps d'obtenir un règlement global de la situation pour tous les reclassé-es.

Paris, le 18 avril 2013